

# FORMATIONS SYNDICALES

## FICHE D'INSCRIPTION

### 4 AU 6 OCTOBRE 2024



N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE < ① ② > SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

PROCÉDURE DE GRIEFS  
 FFRS

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  COURRIEL : \_\_\_\_\_

☎ DOMICILE : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ ☎ TRAVAIL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ ☎ CELL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

❖ JE PRÉFÈRE ÊTRE CONTACTÉ(E) : PAR TÉLÉPHONE  COURRIEL

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_  TEMPS-PLEIN  TEMPS-PARTIEL  TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ SECTION DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_

HORAIRE DE TRAVAIL : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ FONCTION SYNDICALE : \_\_\_\_\_

SOUFFREZ-VOUS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ SI OUI LESQUELLES : \_\_\_\_\_

ÊTES-VOUS OU SEREZ-VOUS EN ARRÊT DE TRAVAIL POUR CAUSE MÉDICALE AU MOMENT DE CETTE FORMATION? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE : NOM : \_\_\_\_\_ NUMÉRO : \_\_\_\_\_

**LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00**

➤ J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER \_\_\_\_\_ EN SOIRÉE \_\_\_\_\_ HEURE \_\_\_\_\_

➤ J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 \_\_\_\_\_

➤ JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

SI OUI, AVEC \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge \_\_\_\_\_

➤ J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI  NON  DATE \_\_\_\_\_ 2024 HEURE : DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

**LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 22 AOÛT, AVANT 16H00.** VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE (**ET REÇUE**) À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ **AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS, PAR CONTRE LES REPAS ET AUTRES FRAIS, SERONT À VOTRE CHARGE**

❖ **PRENEZ NOTE QUE SELON LES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR EN DATE DE LA FORMATION, DES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES**

**Hôtel Estrimont**  
**44, AVENUE DE L'AUBERGE**  
**ORFORD, QC J1X 6J3**

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

**1. PROCÉDURE DE GRIEFS**

Cette session s'adresse aux délégué(e)s des unités urbaine et rurale et suburbaine qui ont déjà suivi le cours de délégué(e)s de base.

**LES OBJECTIFS SONT :**

- ❖ Approfondir et rafraîchir vos connaissances quant à la procédure actuelle de griefs.
- ❖ De comprendre l'importance de la qualité des dossiers de griefs dans les différentes étapes du processus.

**2. FFRS**

Cette session s'adresse **exclusivement** aux travailleurs et travailleuses FFRS qui n'ont suivi aucun cours similaire. Aucune formation préalable n'est requise pour assister à celle-ci.

**LES OBJECTIFS SONT :**

- ❖ Permettre aux participantes et participants de se familiariser avec la convention collective ainsi que de mieux connaître leurs droits et leurs obligations.

**COMMENT PARTICIPER**

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

**N.B. :** LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



**Yannick Scott**  
Directeur national  
STTP - Région du Montréal métropolitain  
YS/na sepb-225



Montréal, le 4 juillet 2024 / No 013